



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 17 septembre à 19 h 32.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes en visioconférence.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

3. PROMESSE D'ACHAT – LOT 6 646 895

FINANCES

4. TRANSFERT BUDGÉTAIRE

TRAVAUX PUBLIC

5. PETITE ROUTE DU 6^E RANG – OCTROI DU CONTRAT
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125751-09-2024



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125752-09-2024

N° de résolution
ou annotation

3. **PROMESSE D'ACHAT – LOT 6 646 895**

Considérant que nous avons besoin de faire l'achat d'une partie de terrain appartenant à 9442-9826 QUÉBEC INC afin de corriger la courbe de la rue Industrielle ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire suppléant ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer la promesse d'achat du lot projeté 6 646 895, tel que démontré au plan de lotissement, ainsi que le contrat notarié et tout autre document nécessaire et mandater l'étude de Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires, pour la rédaction du contrat de vente.

125753-09-2024

4. **TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Considérant qu'il y a un surplus dans le compte 02-701-70-640 en raison d'un montant erroné trop élevé lors de la création du budget ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder aux transferts budgétaires suivant :

Afin de couvrir les frais de formations, d'habillement et de déplacement des nouveaux pompiers embauchés en 2024 ainsi que l'achat de mousse :

- 3 300 \$ vers le compte 02-220-00-635
- 2 000 \$ vers le compte 02-220-00-650
- 1 600 \$ vers le compte 02-220-00-310

Afin de couvrir les frais relatifs aux travaux de réparation des surpresseurs et d'électricité et de thermographie et pour l'achat des pièces nécessaires pour l'usine d'épuration et de filtration :

- 2 100 \$ vers le compte 02-412-00-516
- 17 000 \$ vers le compte 02-412-00-522
- 22 000 \$ vers le compte 02-412-00-526
- 6 600 \$ vers le compte 02-412-00-640

Afin de couvrir les frais supplémentaires de vidange des stations de pompages :

- 2 100 \$ vers le compte 02-415-00-529

Afin de couvrir les coûts d'achat de chaux pour maintenir le PH des eaux usées :

- 1 000 \$ vers le compte 02-415-00-635

Afin de couvrir la hausse des frais d'intérêts sur les divers emprunts de la municipalité :

- 41 000 \$ vers le compte 02-921-00-841

Le tout, bien entendu, à partir du compte 02-701-70-640.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125754-09-2024

N° de résolution
ou annotation

5. PETITE ROUTE DU 6^E RANG – OCTROI DU CONTRAT

Considérant qu'un montant de 142 000,00 \$ est disponible dans la TECQ 2019-2024 pour procéder à la réfection de la petite route du 6^e Rang ;

Considérant que suivant l'appel d'offres public recommandé par le service d'ingénierie de la MRC de Beauce-Sartigan, nous avons reçu trois (3) soumissions :

- Construction Abénakis inc. : 125 740,69 \$, taxes incluses
- Pavage Sartigan Ltée : 106 155,85 \$, taxes incluses
- Groupe Colas Québec inc. : 134 175,73 \$, taxes incluses

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre les recommandations du service d'ingénierie de la MRC de Beauce-Sartigan et d'accepter la soumission la plus basse conforme, soit celle de Pavage Sartigan Ltée au montant de 106 155,85 \$, taxes incluses et de lui octroyer le contrat de pavage de la Petite route du 6^e Rang.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 19 h 37 à 19 h 37. Aucune question n'est posée.

125755-09-2024

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 19 h 38.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Marc Cloutier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

MARC CLOUTIER, MAIRE SUPPLÉANT

CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE